

**COMPTE-RENDU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 06 décembre 2007 – 18 h 00.**

**MONSIEUR LE MAIRE, PRESIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL, OUVRE LA SEANCE A 18 H 00.**

**MONSIEUR LE MAIRE PROCEDE A L'APPEL DES ELUS.**

**SONT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs,

Pierre CARLIN, Marc PALESTRI, Magali NICOLAS, Yvan LOPEZ, Jean-Claude DETOURNAY, Jean-Michel GUERCIA, Françoise DELPIERRE, Eliane PICARD, Marcel Martin, Yves BARBAGLI, Paulette COLIN, Michel LURINE, Paulette LEY, Jean-Luc SANCHIS, Eric FARLIN, Nathalie MUNOZ, Solange CERANI, Fatima BENYEKHFLEF, Eric ROUBY, Maryline JANUEL, Brigitte GIRARD, Georges THORRAND, Michèle FRERI, Jacques BAUDOUX, Marie-Pierre VIAL, Anne-Marie CHAYOT, Jean GUILLON, Gérard GERON.

**SONT EXCUSES ET ONT DONNE POUVOIR** :

Françoise BONNEL par Magali NICOLAS

Michel BERNARD par Eliane PICARD

Gérard HUFFMAN par Michel LURINE

Dominique PEDINIELLI par Michèle FRERI

Anne-Marie GACHON par Jean GUILLON

**Etaients absents : Mesdames et Messieurs,**

Marc LEVY

Jean Luc USCLAT

**A) SECRETAIRE DE SEANCE** :

Monsieur LOPEZ est proposé pour assumer les fonctions de secrétaire de séance. Sa candidature est acceptée à l'**unanimité**.

**B) Délibérations** :

*1 – Orientations Budgétaires 2008.*

Le débat sur les orientations budgétaires est distribué.

Monsieur GERON rappelle que le principe de mise en œuvre du budget de la Commune est très légalement encadré. Il indique qu'il y a d'abord le débat sur les Orientations budgétaires (D.O.B.) qui permet à la majorité de présenter ses orientations en Conseil Municipal et aux

minorités de s'exprimer. Il ajoute qu'à partir de là, il appartient à Monsieur le Maire de mettre en relations ces propositions afin d'élaborer un budget. Il fait remarquer que c'est ainsi que les choses sont prévues et qu'elles doivent fonctionner.

Il estime qu'afin qu'il y ait débat, il est nécessaire que les parties qui sont appelées à débattre, aient eu la possibilité de prendre connaissance des orientations que la majorité propose. Il indique qu'il y a eu une commission municipale préparatoire, au cours de laquelle, auraient dû être présentées les orientations budgétaires qui vont être proposées. Il indique avoir évoqué cela en commission et que Monsieur GUERCIA, qui présidait la séance, a acquiescé sur cette remarque, regrettant lui-même de ne pas pouvoir donner des documents afin de pouvoir commencer à discuter. Il fait remarquer que ces éléments leur auraient permis en séance, sur la base de la présentation publique qui va être faite, de préparer un travail et de contribuer au débat. Il indique que l'enveloppe convoquant les élus au Conseil Municipal ne donne rien de plus que le plan du DOB qui tient sur une feuille.

Il précise qu'il a vu l'enveloppe de Monsieur GUILLON qui contient les quelques délibérations qui vont être traitées en séance et rien sur le DOB. Il signale que son enveloppe sera renvoyée à la mairie, car il n'a pas attendu pour avoir un tel document.

Il fait remarquer qu'il revient à l'opposition le droit de débattre, mais qu'il faut lire le dossier. Il signale également que certains élus de la majorité disent découvrir aujourd'hui les orientations budgétaires, comme eux. Il ajoute que ce document compte 28 pages qu'il faut lire : lecture succincte, puis lecture de compréhension, et que cela prend 1 heure. Il indique, comme cela lui a été fait remarquer, qu'il n'est pas très bon, il en déduit qu'il lui faudra plus de temps. A ce travail de lecture, il ajoute qu'il sera nécessaire que les groupes se réunissent afin de discuter ensemble des orientations et des propositions. Il indique qu'il faudra à minima 3 à 4 heures de travail.

Il fait remarquer qu'après la lecture de Monsieur le Maire, très appuyée sur le document, il va leur être demandé de débattre, ce qu'ils ne seront pas en capacité de faire.

Son groupe demande une suspension de 4 heures après la présentation du D.O.B., afin qu'ils puissent travailler, et faire part de leur commentaire, à moins que Monsieur le Maire ne souhaite convoquer à nouveau le Conseil Municipal d'ici le vote du budget pour discuter des orientations budgétaires.

Monsieur le Maire répond que la note de synthèse sur les orientations budgétaires adressée à l'appui de la convocation ne tient pas sur une page, mais sur 3 pages. Il indique également qu'il ne suspendra pas le Conseil Municipal durant 4 heures.

La projection du D.O.B. commence.

Monsieur le Maire indique que le document comporte les parties suivantes :

- A) Rétrospective avec l'évolution des principaux postes en dépenses et en recettes
- B) Orientations Budgétaires de 2008
- C) Conclusion

Monsieur le Maire donne lecture de la page n°1.

Monsieur GERON souhaite intervenir.

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite présenter l'intégralité de son document et demande que les remarques interviennent par la suite. Il fait remarquer à Monsieur GERON qu'il a monopolisé la parole suffisamment longtemps.

Monsieur GERON répond qu'il ne va rien comprendre à la suite.

Monsieur le Maire répond qu'il comprendra.

Monsieur GERON demande la date du vote du Compte Administratif et du Budget Primitif 2008.

Monsieur le Maire lui indique que cela est écrit dans le document.

Monsieur le Maire commente la page 6 du document sur « la dette et ses annuités ». Il fait remarquer qu'il ne reste qu'un ultime contrat qui n'a pas pu être remboursé par anticipation, car cette possibilité n'était pas prévue au contrat initial.

Monsieur GERON demande de quel contrat s'agit-il ?

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de la Mutuelle des PTT et répète que les clauses du contrat ne permettaient pas le remboursement anticipé, sinon cela aurait été fait.

Monsieur le Maire développe la page 7 « charges du personnel, de gestion courante, des subventions ».

Pas de micro.

Madame VIAL ne comprend pas ce tableau. Elle ajoute que peut être elle est nulle.

Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas dit cela.

Madame VIAL rappelle que Monsieur le Maire a dit cela de Monsieur GERON.

Monsieur le Maire répond qu'il n'a jamais dit cela de Monsieur GERON

Madame VIAL souhaite qu'un conseiller municipal lui explique ce tableau. Elle ne sait pas ce que 011 veut dire. Elle indique ne pas comprendre et estime qu'il lui faudrait du temps. Si on ne lui explique pas, elle signale qu'elle va continuer ce débat dans l'ignorance. Elle met au défi quelqu'un dans l'assistance de comprendre ce que Monsieur le Maire énonce et n'explique pas.

Monsieur le Maire indique ce qu'est le chapitre 011.

Madame VIAL l'interrompt car elle demande à ce que ce soit un élu qui lui explique.

Monsieur le Maire se dit étonné car cela fait 6 ans qu'il est question de ces chapitres.

Madame VIAL lui répond qu'en ce qui la concerne cela fait 13 ans, mais qu'elle ne peut pas les découvrir en 5 minutes.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de constater leur évolution.

Madame VIAL rappelle qu'il y a du public dans la salle.

Pas de micro.

Monsieur le Maire signale que l'article 611 est inhabituel, que pour 2007, il est prévu une réalisation de 200 000 €, alors qu'en 2006 on était à 1 929 100 €, cela du fait du transfert du marché SILIM au SAN.

Il indique également que le chapitre 012 « personnel » est en augmentation et qu'il en expliquera les raisons dans le détail.

Madame VIAL demande à Monsieur le Maire d'expliquer plutôt que de lire un document.

Monsieur le Maire répond qu'il va expliquer les choses importantes.

Il considère que le chapitre 012 peut interpellé du fait de l'augmentation, qu'il expliquera en détail. Il annonce déjà qu'il y a de nouveaux services.

Mesdames VIAL et CHAYOT font remarquer qu'il n'y a plus dans les effectifs, ni les pompiers, ni les assistantes maternelles.

Pas de micro.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de comparer cette année à l'année dernière, mais pas à l'année 2001.

Il fait également remarquer qu'en 2001, la population s'élevait à 23 000 habitants, et que depuis ce chiffre a augmenté, ce qui implique une augmentation du nombre de personnel.

Pas de micro.

Monsieur le Maire demande si cela veut dire qu'à Miramas il y a trop de personnel, et si elles souhaitent que la Ville donne moins de service à la population.

Mesdames CHAYOT et VIAL répondent non, mais estiment qu'il y a moins de cadres.

Monsieur le Maire répond que si elles souhaitent réduire les effectifs du personnel, elles n'ont qu'à le dire.

Mesdames VIAL et CHAYOT répondent non.

Pas de micro.

Mesdames VIAL et CHAYOT font remarquer que le service des espaces verts a été privatisé et que un certain nombre d'emplois est passé hors budget communal.

Pas de micro.

Monsieur GERON ajoute que Monsieur le Maire a réduit en Directeur Général des Services.

Monsieur le Maire indique qu'il faudra prouver qu'il a réduit le personnel communal, car c'est exactement l'inverse qui s'est produit.

Il précise qu'il reviendra sur la Petite Enfance ultérieurement au moment de l'étude du CCAS. Il ajoute que cela fait maintenant 2 ans que ce personnel a été basculé sur le CCAS.

Pas de micro.

Monsieur le Maire continue son intervention page 8 du document « Recettes ».

Il indique à Madame VIAL qu'il est nécessaire de rentrer dans le détail, et qu'il convient de comparer ce qui se passe dans les villes voisines, même si ce qui l'intéresse est la Ville de Miramas.

Il ajoute qu'il est facile de critiquer Miramas, mais qu'il faut savoir pourquoi.

Mesdames CHAYOT et VIAL font remarquer qu'elles ne critiquent pas toujours.

Monsieur le Maire intervient sur la Taxe d'Habitation et précise que cela fait la 4<sup>ème</sup> année que le taux de cette taxe diminue. Il accorde que cette année la baisse est plus symbolique qu'autre chose. Il ajoute qu'il convient d'être responsable et de ne pas faire comme il lui a été suggéré l'an dernier, c'est à dire, de diminuer très largement la taxe d'habitation au motif que la ville avait de l'argent. Il fait remarquer que s'il y a une diminution importante une année, l'année suivante, il y aura des augmentations d'impôts.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que la ville n'a pas augmenté la taxe d'habitation et qu'elle n'a fait au contraire, que la diminuer, et qu'il est de même pour la taxe foncière.

Madame CHAYOT intervient sur les abattements pour charges de famille.

Monsieur le Maire répond qu'il a déjà été discuté de cette question. Il sait que Madame CHAYOT travaille aux impôts et indique que lui travaille pour Miramas.

Madame CHAYOT fait remarquer que la ville de Berre l'Etang est à 1%.

Monsieur le Maire répond qu'il préférerait que Madame CHAYOT compare la taxe d'habitation des villes qui nous entourent. Il cite Istres (26,63 %), Salon de Provence (29,13%).

Madame VIAL demande le taux de la taxe de Fos Sur Mer.

Monsieur le Maire rappelle que cela fait 5 ans que la taxe foncière bâti est au même taux.

Il indique avoir touché la taxe d'habitation, car elle concerne une majorité de personnes, propriétaires comme locataires. Il ajoute que le foncier bâti et non bâti diminuent en parallèle avec la taxe d'habitation.

Pas de micro.

Monsieur le Maire répond à Madame CHAYOT. Il fait remarquer que si elle estime que cela a été mal calculé, elle met ainsi en cause le service financier de la commune.

Pas de micro.

Monsieur le Maire ne souhaite pas faire un tête à tête avec Madame CHAYOT.

Monsieur GUILLON estime qu'après avoir augmenté les taxes, le premier imbécile venu peut les diminuer par la suite.

Monsieur le Maire répond qu'il a fallu du courage pour les augmenter

Monsieur GUILLON fait remarquer que l'augmentation des taxes a été rendue nécessaire du fait de la gestion de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire ne veut pas entendre cela et fait remarquer qu'il n'était pas le maire avant.

Monsieur GERON rappelle qu'après 2 ans de gestion, Monsieur le Maire a « viré » son adjointe et a augmenté les impôts.

Monsieur le Maire répond que si cette personne s'était rendue compte de la situation avant, peut être n'aurait-il pas été obligé d'augmenter les taxes, ou du moins cela ne se serait pas fait 2 ans après, mais tout de suite.

Monsieur GERON rappelle que Monsieur le Maire a indiqué au bout d'un an de mandat que la situation était bonne et redressée (...)

Monsieur le Maire répond à Monsieur GERON qu'il n'a pas dit cela de cette façon, et précise que l'adjointe aux finances de la ville lui avait alors communiqué cette réponse. Il demande à Monsieur GERON de rendre à César ce qui est à César.

Monsieur le Maire fait remarquer qu'il ne veut pas faire le procès de qui que ce soit. Il ajoute que c'est du passé et que ce qui l'intéresse, est ce qui se passe aujourd'hui.

Monsieur GERON fait remarquer que Monsieur le Maire donne des tableaux couvrant la période de 2001 à 2007.

Monsieur le Maire indique que 2 ans après 2001, il a été obligé d'augmenter les impôts et il rappelle qu'à l'époque, il avait pris l'engagement de revenir à la normale avant la fin du mandat.

Monsieur GERON rappelle que Monsieur le Maire a expliqué pendant 1 an, que le compte administratif de Georges THORRAND était « pipé », et que par la suite, au bout d'1 an d'exercice budgétaire, il a expliqué avoir redressé la situation, et que l'année d'après, Monsieur le Maire a indiqué qu'à cause d'une de ses élue, il était obligé d'augmenter les impôts.

Monsieur le Maire précise qu'il ne dit pas « à cause de », mais reconnaît avoir augmenté les impôts.

Monsieur GERON insiste sur le fait qu'il s'agit de la gestion de Monsieur le Maire et qu'en 2 ans il a « plumé » la ville.

Monsieur le Maire demande à Monsieur GERON d'expliquer comment en 2 ans, il a « plumé » la ville, et comment en 2 ans il a tout remonté.

Monsieur GERON répond que de manière outrancière, Monsieur le Maire a tapé dans la poche des miramasséens, et qu'aujourd'hui, il dit que c'est lui qui a fait l'effort.

Monsieur le Maire rappelle que les impôts diminuent depuis 2 ans, et il pense que si les miramasséens sont honnêtes et s'ils regardent bien (...)

Monsieur GERON rappelle les courbes de l'an dernier qui montrent que pendant 1 an, Monsieur le Maire a remonté et que par la suite, il y a eu la descente vertigineuse. Il indique qu'il les amènera lors du Conseil Municipal sur le budget.

Monsieur GERON précise que c'est Monsieur le Maire qui a expliqué cela.

Monsieur THORRAND constate qu'il est mis en cause.

Monsieur le Maire répond que c'est Monsieur GERON qui a parlé pour lui.

Il rappelle qu'il ne souhaitait pas parler de cela.

Monsieur THORRAND indique comprendre qu'à quelques mois d'une échéance électorale, Monsieur le Maire essaie de défendre sa politique, mais que cela ne l'autorise pas à dire des mensonges.

Monsieur le Maire répond qu'il ne dit pas des mensonges.

Monsieur THORRAND demande à Monsieur le Maire, par rapport à la situation de déficit de la ville sur l'ensemble du mandat, de publier à nouveau le graphique qu'il a lui-même réalisé et publié l'année passée au moment des orientations budgétaires. Il ajoute que ce graphique a été publié dans la revue municipale. Il rappelle que ce graphique de déficit, qui part de l'année 2000 pour arriver à 2006, a été fait par Monsieur le Maire ou ses collaborateurs. Il indique que ce graphique montre que l'équilibre était réalisé en 2000. Il rappelle que le Compte Administratif de 2000 laissait apparaître un léger déficit en section de fonctionnement, mais un excédent en section d'investissement, ce qui a permis que l'équilibre soit réalisé.

Il fait remarquer que le graphique montre une courbe descendante pendant 2 ans et une courbe qui grimpe au moment où Monsieur le Maire a augmenté les impôts.

Il demande à nouveau à Monsieur le Maire de publier ces graphiques, sinon, il annonce qu'il le fera lui-même.

Il indique ne pas participer à la diatribe et n'autorise pas Monsieur le Maire à le mettre en cause et à dire des mensonges.

Monsieur le Maire répond à Monsieur THORRAND qu'il ne voulait pas le mettre en cause et qu'il est prêt à publier certaines choses.

Pas de micro.

Monsieur THORRAND indique comprendre que quelqu'un de droite veuille une politique de droite, mais que les chiffres sont les chiffres, et les faits sont les faits. Il ajoute qu'ils sont sacrés.

Monsieur le Maire répond que les chiffres sont les chiffres, et qu'il a dit contrairement à ce que Monsieur GERON affirme, qu'il a augmenté les impôts pour redresser la situation de la

ville. Il rappelle que son équipe l'a dit et qu'ils avaient pris l'engagement de revenir à la normale et même en dessous avant la fin du mandat. Il fait remarquer que cela est fait depuis deux ans.

Pas de micro.

Madame VIAL demande que la comparaison soit faite avec des villes du SAN, comme Fos ou Grans.

Pas de micro.

Monsieur le Maire indique comparer avec des villes qui sont autour de Miramas, comme Marignane, La Ciotat, Vitrolles.

Madame VIAL demande à Monsieur le Maire de comparer uniquement avec le SAN.

Monsieur le Maire répond que la ville n°1 du SAN, est Istres.

Madame VIAL parle de GRANS, FOS, Cornillon.

Monsieur le Maire poursuit son explication, page 10 du document. Il rappelle qu'il convient d'être prudent, car les dépenses augmentent, et les recettes sont stables.

Monsieur GERON fait remarquer que l'Etat se désengage de plus en plus, qu'il s'agit d'une politique de droite, et que ce désengagement va peser fortement sur les collectivités. Il indique ne pas soutenir ces politiques là et il ajoute en être assez fier.

Monsieur le Maire poursuit sur les orientations budgétaires 2008.

Pas de micro.

Monsieur GERON rappelle qu'il n'avait eu aucune explication sur l'année 2007 en ce qui concerne les recrutements. Il indique que Monsieur le Maire n'avait pas prévu de recrutement d'agent, donc il n'y en a pas eu sur 2007.

Monsieur le Maire est étonné de cela.

Monsieur GERON remarque que Monsieur le Maire précise quel type de personnel est recruté.

Monsieur le Maire tient à faire remarquer que ces recrutements sont dus à la mise en place de nouveaux services. Il ne souhaite pas que l'on pense que ces recrutements sont dus aux élections qui vont avoir lieu dans trois mois, car ce n'est pas le cas.

Monsieur GERON fait remarquer que la Commune va recruter du personnel, ce qui est une bonne chose, pour la mise en œuvre du projet ANRU. Il constate que le produit des recettes correspondant à ce projet ne se trouve pas sur le chapitre 012.

Monsieur le Maire répond que les subventions obtenues sur ce projet ne seront pas inscrites sur ce chapitre.

Monsieur le Maire poursuit, pages 15 et 16 du document « Subvention CCAS ». Il fait remarquer qu'entre 2005 et 2006, il y a une différence qui est due à l'intégration de la Petite Enfance.

Il insiste sur l'effort conséquent fait en direction du CCAS.

Monsieur GERON constate à la lecture du graphique, pour les années 2006, 2007, 2008, un effort, mais il estime nécessaire d'analyser cet effort et de prendre en compte l'évolution de la masse salariale. Il ajoute qu'il faut extraire le coût du personnel afin de se rendre compte de la validité de l'effort.

Il indique que si la Commune fait un effort, il y souscrit. Il fait remarquer que cela n'a pas été la logique de tout le mandat, et pour cela il se réfère aux années 2001, 2002, 2003, 2004. Il constate que c'est à partir de l'année 2004, qu'il commence à se passer un certain nombre de choses.

Monsieur le Maire indique à Monsieur GERON qu'il a raison, car en 2004, ils ont commencé à redresser totalement la Ville.

Monsieur GERON considère qu'il est nécessaire d'analyser très finement la nature de l'effort.

Monsieur le Maire renvoie pour cela au Conseil d'Administration du CCAS. Il précise que le CCAS perçoit d'autres recettes que la subvention de la mairie.

Monsieur le Maire poursuit page 17. Il indique qu'une classe de voile sera aménagée et équipée en 2008, pour les enfants qui ne pourront pas faire de bateaux.

Pas de micro.

Monsieur GERON souscrit à cette démarche, et estime que cela devrait se faire sur des structures, situées sur la Commune, qui ne nous appartiennent pas, et où les classes sont accueillies dans de mauvaises conditions du point de vue des structures d'accueil.

Monsieur LURINE répond que ce problème sera résolu dans quelques temps sur le Mas de Combe, mais il fait remarquer que l'équipement est intercommunal.

Monsieur le Maire poursuit sur les équipements des écoles. Il rappelle qu'il y a 23 écoles et que la Commune est tenue de part la loi d'équiper chacune de ces écoles avec un micro-ondes et un frigidaire pour les enfants allergiques. Il indique qu'il y a environ 25 enfants allergiques sur la Commune.

Monsieur GERON indique que les écoles vieillissent, et qu'il a visité des écoles et des appartements de fonction à La Maille. Il signale avoir vu un appartement dans un état déplorable et indigne. Il précise que cela n'est pas du fait des locataires, qui ont déjà repeint 3 fois leur plafond qui est noir de moisissure. Il constate qu'il y a un problème sanitaire et qu'il y a des travaux lourds à entreprendre.

Il indique qu'à l'école Van Gogh par temps de pluie, les enseignants mettent des sauts sous les gouttières afin que les élèves ne marchent pas dans l'eau.

Monsieur le Maire répond qu'il a été fait des efforts conséquents en direction des écoles et que l'état que décrit Monsieur GERON ne s'est pas produit en 6 mois, ni même en 1 an. Il estime que ces dégradations datent de plusieurs années.

Monsieur GUERCIA évoque les problèmes d'étanchéité de certains bâtiments comme l'école Maille 3, Cézanne, Van Gogh, Carraire, Molières. Il fait remarquer qu'il s'agit d'un ensemble de bâtiments qui datent d'une trentaine d'années et qui ont besoin de travaux lourds de réhabilitation. Il indique que des travaux ont eu lieu l'été dernier afin de pallier aux plus grosses fuites. Il annonce qu'il y a un programme pluriannuel qui va être monté au niveau du SAN, où un bureau d'études va être désigné afin d'arrêter les priorités et un programme d'actions pour les années qui viennent. Il rappelle que dans le cadre du projet ANRU a été évoqué le cas de Cézanne, mais il ajoute qu'il n'y a pas que Cézanne.

En ce qui concerne les appartements de fonction, il admet qu'il n'est pas tolérable d'arriver à la situation actuelle. Il signale que des travaux d'étanchéité ont été faits, mais que cela n'a pas suffi. Il annonce qu'un relogement est envisagé pour ces personnes.

Monsieur le Maire poursuit son explication, page 18. Il fait remarquer une augmentation du budget des œuvres de plein air.

En ce qui concerne le budget scolaire, il indique qu'il s'agit des petites fournitures et petits équipements, avec une prévision de 203 000 €.

Monsieur GUILLON demande si la dotation par élève est comprise.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative et précise qu'elle est de 31 €.

Monsieur GERON rappelle que son groupe avait fait une proposition, l'an dernier à l'occasion du vote du budget, qui était, puisque le budget le permettait, de doubler la dotation par élève. Il fait remarquer qu'une des conditions de la paix sociale est que tous les gamins à Miramas, soient en situation de réussite. Il ajoute qu'une des conditions de cette réussite passe d'abord par la réussite scolaire. Il lui semble nécessaire et indispensable de faire un effort très important dans le budget communal, afin que les enseignants aient les meilleures conditions possibles pour essayer de construire ces chemins de réussite. Il ajoute qu'il ne faut pas seulement en parler, mais qu'il faut des moyens. Il constate que les politiques nationales, qui ne sont pas décidées ici, réduisent les moyens attribués à l'ensemble des écoles. Il indique que si la Commune ne joue pas le rôle d'amortisseur nécessaire, alors qu'elle en a la possibilité, les conditions de réussite des élèves ne seront pas créées. Il signale qu'il ne retrouve pas cet effort nécessaire, alors qu'il entend dire que l'on a les moyens. Il fait remarquer que les seules ressources en terme de fonctionnement dans les écoles sont les ressources que la Commune leur apportera. Il rend hommage à Georges THORRAND qui avait fait un premier mandat avec « l'école priorité des priorités ». Il rappelle que son Conseil Municipal avait voté des dotations élève par école qui étaient parmi les dotations les plus importantes du département. Il constate qu'actuellement Miramas est une des villes qui dote le moins avec la ville de Marseille. Il insiste sur le fait que la ville a les moyens. Il fait remarquer que Miramas peut être confrontée dans les années à venir à des difficultés, et qu'afin de les éviter, il préconise de construire pour les jeunes des voies de réussite. Il constate que dans les prévisions présentées, la Commune se contente de préserver l'existant, et ajoute que l'on n'est pas assez prévoyant.

Monsieur le Maire répond que la Commune a de très bon rapport avec les enseignants.

Monsieur GUERCIA précise que le graphique présenté se limite aux frais de fonctionnement du service, et aux fournitures. Il ne fait pas apparaître l'effort réel que la municipalité apporte au niveau des écoles. Il cite notamment les heures d'animation, le périscolaire, les animateurs sportifs ...

Monsieur GUILLON fait remarquer que l'école primaire n'est plus totalement gratuite puisque les parents doivent acheter des fournitures. Il insiste sur le fait qu'il y a des parents en difficulté. Il estime qu'il conviendrait d'augmenter le budget du service scolaire.

Monsieur le Maire fait remarquer que les personnes en difficulté peuvent se retourner sur le CCAS afin d'obtenir une aide. Il rappelle que cela a déjà été dit à l'occasion des voyages.

Monsieur GUERCIA ajoute que la ville a fait un effort particulier au niveau des écoles. Il annonce qu'il a été investi, en travaux, environ 3,5 millions d'euros en 5 ans dans les écoles. Il évoque également la création du Service Intervention Rapide dans les écoles, et l'acquisition de matériel informatique.

Il estime que la Commune n'a pas délaissé le domaine scolaire.

Monsieur THORRAND signale qu'avant de venir en séance d'un Conseil Municipal, il étudie ses dossiers. Il fait remarquer qu'il n'a pas pu le faire, du fait qu'il découvre en séance, un certain nombre d'éléments. Il souhaite demander des renseignements qui lui permettront de réfléchir et éventuellement de tirer des conclusions.

Il s'interroge sur la page 20 du document « Budget Scolaire ». Il constate d'une part, que le budget prévu en 2008 est inférieur à celui prévu en 2007, et que d'autre part, le réalisé est inférieur à ce qui est prévu.

Il souhaiterait savoir ce que recouvre exactement le budget scolaire et quels sont les articles regroupés dans ce budget.

Monsieur le Maire répond que tout cela sera exposé à l'occasion du vote du budget, et que pour l'instant le Conseil Municipal étudie les orientations.

Monsieur THORRAND reprend les chiffres avancés sur le document :

- prévu 2008 : 203 000 €
- prévu 2007 : 207 268 €
- réalisé 2007 : 190 849,91 €.

Il estime que lorsque des chiffres sont donnés au centime d'euros près, c'est que l'on a dû additionner différents articles.

Monsieur le Maire répète que cela sera détaillé lors du vote du budget.

Monsieur THORRAND fait remarquer que ce n'est pas la peine de donner des chiffres qui n'ont aucune signification.

Monsieur le Maire répète qu'il s'agit d'un débat sur les orientations budgétaires.

Monsieur THORRAND répond qu'il convient d'attendre le compte administratif afin de faire le bilan de la gestion, et qu'il ne faut pas le faire de manière prématurée et inconséquente.

Monsieur le Maire fait remarquer qu'il est souvent en phase avec Monsieur THORRAND, mais qu'il ne comprend pas sa position.

Il indique qu'il n'oublie pas que Monsieur THORRAND est de gauche et lui de droite.  
Monsieur THORRAND ajoute qu'il est de gauche depuis fort longtemps.

Monsieur le Maire répond qu'il est de droite depuis fort longtemps.

Monsieur THORRAND indique qu'il respecte les gens et les fonctions.

Monsieur le Maire répond qu'il le sait et fait remarquer que Monsieur THORRAND l'a toujours dit.

Il précise qu'au Conseil Municipal de Miramas, il ne distingue ni droite, ni gauche, il ne regarde que l'intérêt des miramasséens.

Monsieur THORRAND revient sur les articles compris dans le budget scolaire.

Monsieur le Maire répond que la seule personne en capacité de rentrer dans le détail est Monsieur VIEUX, mais il pense que cela lui sera malgré tout difficile car il est entrain de préparer le budget.

Monsieur THORRAND répond qu'il ne souhaite pas mettre un fonctionnaire de la municipalité en difficulté.

Madame VIAL fait remarquer que Madame PICARD estime qu'il est bien que la collectivité ait réalisé ce chiffre. Elle pense qu'il ne faut pas faire des économies sur le dos des écoles.

Pas de micro.

Madame VIAL répète qu'il ne faut pas faire d'économie sur le budget scolaire.

Pas de micro.

Madame VIAL ajoute que la Commune ne compte pas lorsqu'il s'agit de l'école Jeanne d'ARC, donc il ne faut pas compter non plus pour les écoles de Miramas.

Elle intervient ensuite sur le vote du Compte Administratif. Elle pense que ce dernier est bouclé puisqu'elle voit sur les documents une rubrique « réalisé ». Elle demande la date du vote du Compte Administratif.

Monsieur le Maire répond que la collectivité a jusqu'au 30 juin pour voter son Compte Administratif.

Madame VIAL estime que ce document est fait puisque l'on retrouve une colonne « réalisé ». Elle indique ne pas comprendre pourquoi avoir inversé les votes cette année.

Monsieur le Maire répond que le Compte Administratif ne peut être voté que lorsque le budget est bouclé, et que l'année est terminée.

Monsieur GERON demande à Monsieur le Maire s'il intègre la proposition de doubler la dotation élève aux écoles de Miramas.

Monsieur le Maire répond que lorsque l'on est en charge du budget de la ville, il faut l'appréhender dans son ensemble. Il indique qu'il n'est pas possible d'augmenter un chapitre

et de mettre en danger les autres. Il dit écouter les propositions qui sont faites, et qu'il sera étudié dans quelle mesure il pourra en être tenu compte. Il ajoute qu'il n'y a pas que le budget scolaire.

Monsieur GERON répond qu'il ne contredira pas Monsieur le Maire, qu'il comprend sa logique et qu'elle est honorable. Il précise que lorsque Monsieur le Maire décide d'augmenter les dotations aux associations, auquel il souscrit, c'est un choix politique. Il demande à nouveau à Monsieur le Maire d'avoir dans les orientations budgétaires, une orientation forte qu'il ne retrouve pas dans le document présenté, en matière de dotation aux écoles.

Monsieur le Maire étudiera la suite qui sera donnée à cette demande. Il précise qu'il faut être raisonnable, et qu'il n'est pas possible de faire n'importe quoi et tout augmenter.

Monsieur GERON indique faire cette proposition sur la base d'arguments qu'il a exprimés à Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire poursuit avec le dossier de Rénovation Urbaine Maille 2 et le Plan Communal de Sauvegarde.

Monsieur GERON intervient au sujet du Plan Communal de Sauvegarde. Il pense que cela ne doit pas coûter bien cher dans le budget. Il ajoute que c'est la seule réunion qu'ils aient eue trois semaines après l'élection de Monsieur le Maire.

Monsieur GERON intervient sur le dossier ANRU. Il rappelle qu'ils ont sur ce dossier un point de vue positif malgré quelques remarques. Il indique avoir demandé la réunion d'une commission relative aux questions d'aménagement du territoire. Il demande à Monsieur le Maire d'envisager que des élus majoritaires et minoritaires puissent travailler au suivi de ce dossier. Il estime que des élus, tout groupe confondu, doivent pouvoir participer aux travaux avec la population. Il rappelle avoir déjà demandé cela. Il fait remarquer qu'un certain nombre d'investissements, qui sont les bienvenus, et qui ont été faits, ont in fine étaient l'objet de maintes réserves de la part des usagers. Il souhaite que cela ne se reproduise pas en l'espèce. Il considère qu'il serait une erreur d'écarter les élus minoritaires. Il demande à nouveau qu'une commission municipale composée d'élus travaille sur ce dossier.

Monsieur le Maire répond qu'il n'est pas contre le fait qu'une commission travaille là-dessus. Il ajoute qu'il s'agit d'un dossier lourd et important et qu'il ne verrait pas d'inconvénient à ce que tout le monde soit d'accord.

Il précise qu'en ce qui concerne les détails techniques, il a l'habitude de faire confiance aux techniciens. Il ajoute l'importance de l'équipe opérationnelle qui va être mise en place pour travailler sur ce dossier.

Pas de micro.

Monsieur GERON fait remarquer que plutôt que d'aller voir Monsieur JOUVE et de lui poser des questions, il serait préférable qu'un véritable travail soit engagé. Il estime que les propos des uns et des autres peuvent aller dans l'intérêt des habitants. Il fait remarquer que transformer l'image de ce quartier, c'est transformer l'image de la ville tout entière.

Il rappelle que la question de la rénovation en profondeur, voir même la reconstruction de l'école Paul Cézanne, n'était pas évoquée au départ, et que son groupe l'a évoquée. Il indique

également que la question de la prise en compte d'une construction à haute valeur ajoutée notamment en terme d'éco construction était totalement absente de dossier au départ. Il ajoute que son groupe a encore des propositions à faire, et qu'ils aimeraient bien suivre ce dossier.

Monsieur le Maire précise que la Commune, elle aussi, avait intégré les points d'amélioration soulevés par Monsieur GERON.

Monsieur le Maire poursuit la lecture du document, pages 23, 24.

Monsieur GERON demande en ce qui concerne les dotations du SAN, si c'est la même chose pour les autres communes.

Monsieur le Maire répond que cela a été annoncé officiellement.

Monsieur le Maire poursuit la lecture du document, page 25.

Monsieur BAUDOUX demande à Monsieur le Maire de prévoir l'acquisition de micro pour chaque conseiller municipal. Il déplore la façon dont se passent les Conseils Municipaux, où chacun s'interpelle, se coupe la parole, et où il n'y a aucun respect pour le règlement intérieur. Il fait remarquer qu'il s'agit d'un show permanent qu'il n'apprécie pas personnellement. Il indique être conscient que les élus manquent d'informations, que les dossiers qui leur sont transmis sont incomplets et que les commissions ne donnent pas satisfaction du point de vue de l'information.

Monsieur le Maire répond que la Commune réfléchit à un système qui permettrait à chaque élu d'avoir un micro. Il précise que c'est une question financière qui a retardé ce projet.

Monsieur BAUDOUX estime qu'il serait intéressant de donner des informations en amont, de donner des documents complets, et de donner la parole aux élus qui la demande de façon respectueuse.

Monsieur le Maire termine la lecture du document.

Monsieur THORRAND donne lecture d'une déclaration sur les Orientations Budgétaires. (jointe en annexe).

Monsieur le Maire souhaite revenir sur la première partie de l'intervention de Monsieur THORRAND. Il rappelle qu'un des principes budgétaires est le principe d'antériorité qui prévoit que le budget doit être voté avant le 1<sup>er</sup> janvier. Il indique qu'il est possible de le voter jusqu'au 31 mars ou 15 avril pour les années d'élection. Il reconnaît que le budget n'a jamais été voté avant le 1<sup>er</sup> janvier, mais que cela peut être fait. Il fait remarquer que Miramas n'est pas la seule Commune à procéder ainsi. Il annonce que le SAN votera son budget 2008, le 14 décembre 2007.

Monsieur THORRAND fait remarquer que l'Etat également procède ainsi, mais qu'après les élections municipales, il y aura un collectif budgétaire.

Monsieur le Maire répond qu'il ne sait pas ce que le Président SARKOZY fait, mais qu'en ce qui concerne la Commune, il n'y a aucune manipulation pour présenter ce budget. Il estime

que le vote du budget à cette période permettra aux services de connaître leur enveloppe. Il indique savoir lui aussi, que les textes permettent aux services de travailler, dans l'attente du vote du budget. Il ajoute que l'an dernier, il a déjà été tenté de faire voter le budget 2007 en fin d'année 2006. Il précise que le budget 2008 sera présenté fin 2007, mais qu'il n'y a aucune arrière pensée, et que la collectivité pourra toujours revenir au vote pour le 31 mars si ce système ne fonctionne pas.

Monsieur BAUDOUX considère qu'il y a intérêt de débattre des orientations budgétaires avant la fin d'une année civile, à condition que cela soit fait dans un esprit de concertation, en associant l'ensemble des conseillers élus et l'ensemble de la population, sinon il estime que les orientations et le budget peuvent être remis en question.

Monsieur le Maire estime que Monsieur BAUDOUX lui fait un procès d'intention qui le choque. Il indique que ce qui vient d'être dit est faux et qu'il n'a jamais essayé de « trander ».

Il ajoute que les finances de la ville se portent bien et il va donner lecture d'un passage d'un courrier du Trésor Public daté du 19 juillet 2007, relatif aux finances de la ville, qui va peut être rassurer les élus. Il indique que le résultat pour les miramasséens est que les finances se portent bien, que la ville avance et évolue.

Il rappelle également le magazine Challenge de 2006 qui a placé Miramas, parmi les 8% de villes les mieux gérées sur 1700 villes répertoriées. Il fait remarquer qu'il n'était pas au courant de cette publication et qu'il ne lisait même pas ce magazine.

Monsieur le Maire donne lecture d'un passage de la lettre du Trésor Public :

*« J'ai le plaisir de vous informer que la gestion 2006, appréciée à travers plus de quarante indicateurs de qualité comptable retenus au plan national, place Miramas à un niveau de plus en plus satisfaisant. Grâce notamment à l'esprit de coopération dont vos services financiers font preuve, le degré de qualité comptable qui se profile d'ores et déjà en 2007, devra permettre d'améliorer encore ces résultats. (...) ».*

Monsieur le Maire ajoute que si depuis le mois de juillet 2007 la situation ne s'est pas améliorée, elle ne s'est certainement pas aggravée.

Monsieur le Maire fait remarquer que son équipe a essayé de travailler le mieux possible et que cela n'était pas facile. Il ajoute qu'ils ont rencontré des difficultés, qu'ils ont fait le choix d'augmenter les impôts et que cela n'était pas simple. Il fait également remarquer qu'ils avaient dit que les choses seraient remises en place avant la fin du mandat, et que cela fait 2 ans que les taux d'imposition diminuent.

Monsieur le Maire comprend qu'il est difficile de donner un satisfait à ses adversaires, mais qu'il y a des limites.

Il indique à Monsieur BAUDOUX qu'il ne lui en veut pas.

Monsieur BAUDOUX répond qu'il ne s'agit aucunement d'une mise en doute. Il précise qu'il s'agit d'une réflexion menée au moment où elle est écrite et basée sur les éléments dont il disposait. Il constate que Monsieur le Maire a apporté en séance d'autres éléments, mais qu'il en manque encore pour avoir une idée précise de la situation. Il fait encore remarquer que ce sont des interrogations qu'il a données ce soir, et pas systématiquement une mise en doute.

Monsieur le Maire répond qu'il espère avoir quelque peu atténué ces interrogations.

Monsieur GERON estime que plutôt que de discuter sur de supposées manœuvres, l'enjeu est de discuter des tendances du Débat sur les Orientations Budgétaires.

Il indique lire la revue Challenge, et partager son analyse. Il fait remarquer que la question est : sur quoi Challenge s'est fondé pour faire son analyse. Il répond que la revue a regardé l'état budgétaire à une année donnée et l'état de l'année suivante ; qu'il a été comparé une année négative et l'année où la municipalité a augmenté les impôts. Il poursuit en indiquant que la revue dit que les caisses sont en état, mais elle ne l'écrit pas ainsi ; les caisses sont en état, c'est le choix que la municipalité a fait, et elle a appelé cela, le choix du courage parce qu'elle a levé un impôt ; c'est ce que dit la revue.

Monsieur GERON poursuit en indiquant que Monsieur le Maire a diffusé dans la Ville, les évolutions et les tendances de 2001 à 2007, et les perspectives 2008. Il fait remarquer que le bilan indique qu'il a été fait un certain nombre de choses à Miramas. Il précise que c'est vrai, mais que se serait un comble qu'une municipalité en place n'ait rien fait avec les moyens dont elle dispose.

Il indique que la question est d'analyser les tendances ; pour les analyser il va partir du document, page 28 : « *Pour une bonne appréhension de la matière financière, il est important de rappeler que notre Commune se situe dans un contexte économique et social difficile* ». Il précise que ce contexte n'échappe pas au contexte national dans lequel tout le monde s'inscrit. Il estime que ce contexte est particulièrement difficile, et il le juge personnellement pas loin d'être explosif. Il fait remarquer qu'il y a une crise profonde qui traverse la société qui a touché jusqu'à maintenant le plan institutionnel et politique, mais qu'il va y avoir une crise sociale, économique et financière difficile pour le pays et les familles.

Il s'interroge sur les tendances contenues dans les orientations présentées. Il indique ne pas être d'accord et ne pas faire la même analyse de la situation financière sur le mandat. Il répète que la fonction du budget municipal, dans une situation de crise économique et sociale, est de servir d'amortisseur afin que cette crise soit mieux supportée et moins difficile pour les miramasséens.

Il estime que sur la fiscalité, la Commune ne fait pas un effort suffisant pour permettre aux miramasséens d'avoir un pouvoir d'achat qui ne souffre pas autant qu'il souffre actuellement. Il indique avoir donné l'exemple du budget scolaire, où il ne retrouve pas l'effort qui aidera les familles.

Il indique que sa première analyse sur le DOB, est que le budget ne tient pas compte des prescriptions qui se trouvent en conclusion du document, visant à construire un budget qui prenne en compte la crise économique et sociale que vont vivre les concitoyens.

Monsieur THORRAND fait remarquer que le budget de la Commune est structurellement bloqué, et que la Ville n'a plus aucune marge de manœuvre (...)

Monsieur le Maire répond qu'il vient d'en expliquer les raisons.

Monsieur THORRAND indique que la raison essentielle est que les  $\frac{3}{4}$  du budget de fonctionnement sont consacrés aux dépenses de personnel. Il précise que dans un budget, la part du personnel doit être entre 40 et 45 %, même si à Miramas on a toujours eu 50%. Il fait remarquer que sur la Commune, on a 75 % des charges de personnel, en prenant en compte la paie des agents du CCAS et la dotation pompiers. Il ajoute que cela est dangereux.

Monsieur THORRAND lit, page 28 : « *Par ailleurs, la dépendance de la Commune envers la SAN réduit sa marge de manœuvre* ». Il demande des explications.

Monsieur le Maire répond que la Commune ne peut pas faire ce qu'elle veut en matière d'investissement, et que parfois des orientations sont imposées et ne correspondent pas à ce que la ville voudrait.

Monsieur THORRAND demande à Monsieur le Maire s'il regrette la nouvelle configuration du SAN.

Monsieur le Maire répond qu'il ne s'agit pas de cela. Il regrette cependant que les intercommunalités entraînent la perte des communes et des maires. Il indique qu'en début de mandat, il avait interpellé deux parlementaires à ce sujet. Il estime que des domaines doivent être gérés par les communes. Il indique être conscient que la Commune se trouve dans un moment fragile sur le plan financier, du fait que les dépenses augmentent, pour satisfaire la population, et que les recettes, qui évoluent peu, sont constituées principalement de la Dotation Globale de Fonctionnement, de la Dotation du SAN, et des recettes fiscales.

Monsieur THORRAND fait remarquer que la fiscalité a augmenté durant ce mandat.

Monsieur le Maire répond qu'elle diminue depuis 4 ans.

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient d'être prudent du fait que les dépenses augmentent, mais pas les recettes.

Monsieur THORRAND fait remarquer que les 75% de charges de personnel vont durer pendant 40 ans.

Monsieur le Maire rappelle que l'an dernier, il lui avait été demandé de diminuer encore les impôts. Il indique que s'il avait répondu favorablement à cette demande, il aurait été nécessaire de les augmenter cette année.  
Il convient d'être raisonnable.

***2 – Fêtes et Manifestations 2008 – Gratuité des emplacements pour différentes manifestations.***

Monsieur FARLIN propose au Conseil Municipal la gratuité des emplacements visés dans la note de synthèse.

**VOTE : Unanimité**

***3 – Complément de subvention de fonctionnement à l'Association de Gestion des Centres Sociaux et au Centre Social SCHWEITZER.***

Madame PICARD invite le Conseil Municipal à autoriser Monsieur le Maire, au vu de la note de synthèse, à attribuer un complément de subvention 2007, de :

- 2 030,00 € à l'Association de Gestion des Centres Sociaux, portant ainsi la subvention 2007 à un montant de 80 126,00 €.

- 1 015,00 € pour le Centre Social Albert Schweitzer, portant ainsi la subvention 2007 à un montant de 40 063,00 €.

**VOTE : Unanimité**

***4 – Désaffectation Logements de fonction Ecole Paul Cézanne.***

Monsieur GUERCIA invite le Conseil Municipal à procéder à la désaffectation du bâtiment situé parcelle AK 39, situé place des Jonquilles à Miramas, qui sera suivie par un déclassement opéré par le SAN Ouest Provence.

**VOTE : Unanimité**

***5 – Aides financières exceptionnelles à diverses associations sportives locales.***

Monsieur LURINE propose au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à verser des aides financières exceptionnelles aux associations suivantes d'un montant de :

- ATHLETIC CLUB MIRAMAS	442 €
- A.S. TENNIS DE TABLE MIRAMAS	6 297 €

**VOTE : Unanimité**

***6 – Aide au projet intitulé « classe de neige à Lus La Croix Haute ».***

Monsieur GUERCIA donne lecture de la note de synthèse et propose aux élus d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 3 500 € à la coopérative scolaire Ecole Gérard Philipe.

**VOTE : Unanimité**

***7 – Mise à jour de l'inventaire des équipements existants ou en voie de réalisation et des services publics attachés.***

Monsieur GUERCIA invite le Conseil Municipal à approuver la mise à jour de l'inventaire des équipements existants ou en voie de réalisation et des services publics attachés.

**VOTE : Unanimité**

**8 – Cession de la parcelle CC n°6 située allée du Grand Rhône à Chantegrive.**

Monsieur GUERCIA donne lecture de la note de synthèse et propose au Conseil Municipal :

- d'accepter la cession au profit de Monsieur et Madame GRUAT Jerry, de la parcelle CC n°6, d'une superficie de 45 m<sup>2</sup>, pour un montant de 5 400 € TTC,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

**VOTE : Unanimité**

D) Lecture des décisions du Maire :

Monsieur le Maire donne lecture des décisions du Maire, prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, entre le 08/10/2007 et le 21/11/2007.

\*\*\*\*\*

**Fin de séance : 20h15**

**Le Président de séance  
Monsieur le Maire de Miramas**

**Le Secrétaire de Séance**

**Pierre CARLIN**

**Yvan LOPEZ**